

REGLEMENT

Bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture.

Jusqu'à 12 ans.

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 DE 8h00 A 18h00

à la salle des fêtes de Thibivillers

ARTICLE 1 : HORAIRE

Les horaires d'ouverture au public seront de **9h00 à 18h00**. Les exposants devront se présenter à la **salle des fêtes de Thibivillers le Dimanche 19 Octobre 2025** à partir de **8h00**, passé 9h00 et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement.

Les exposants auront la possibilité de venir **la veille à partir de 15h00** pour mettre en place si il le souhaite. **Le comité des fêtes de Thibivillers se décharge de toutes responsabilités.**

ARTICLE 2 : RESEVATION ET REGLEMENT

La réservation sera enregistrée dès réception du **dossier complet** : paiement, bulletin d'inscription signé et daté, copie de carte d'identité recto/verso. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le nombre de place est limité. Deux tables maximum seront accordés par exposant. Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation intervient 7 jours avant la date de la bourse.

ARTICLE 3 : EMBLACEMENT

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements (que ce soit dans la salle ou sous barnum). Les emplacements devront être respectés et chaque exposant devra **débarrasser son emplacement de tous débris.**

ARTICLE 4 : MATERIEL D'EXPOSITION

Les exposants disposeront de tables et chaises **à leur propre charge.**

ARTICLE 5 : DOMMAGE SUBIS PAR LES EXPOSANTS

Les organisateurs ne **seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations et vols qui seraient subis par les exposants**, quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

ARTICLE 6 : LE TARIF

2€ la table de 1,20m et 3€ la table de 2m.

Payable à la réservation par chèque à l'ordre de : Comité des fêtes de Thibivillers ou en espèces.

Comité des fêtes de Thibivillers